



Ecole Pierre et Marie Curie  
236 route de Vars  
16160 Gond-Pontouvre  
☎ : 05 45 68 75 99  
✉ : ce.0160250k@ac-poitiers.fr

Gond-Pontouvre le  
19/11/19

**Objet : Compte-rendu du conseil d'école du 1<sup>er</sup> Trimestre 2019/2020  
Mardi 6 novembre 2019 à 18 heures**

Présents :

Mesdames Bretonnet, Lefebvre, Pichon, Sopt, Fournié pour les parents d'élèves,  
M. Magnanon, Mme Brunet représentants de la municipalité,  
Mesdames Cheminaud, Gorce, Lecourt, Rossignol, Ehlers, Volpi, enseignantes,  
Monsieur Dupeyrat Jean, Directeur de l'école,  
Monsieur Desvages, DDEN

Excusée : Madame Etcheverry Inspectrice de l'Education Nationale,  
Le secrétariat est assuré par Mmes Volpi et Cheminaud

La séance est ouverte à 18h05.

Monsieur le Directeur remercie les membres du conseil de leur présence. Il propose de commencer ce conseil par une visite des classes rénovées.

**Précision du Directeur :** Dans le cadre de l'école inclusive, la classe Ulis existe mais en tant que dispositif : administrativement, l'école a donc perdu une classe ! (Il y a donc un élu de moins !)  
L'école Pierre et Marie Curie a donc administrativement 5 classes.

Comme déjà évoqué en conseil d'école, on pourrait espérer qu'il y ait, au niveau communal et de l'Education Nationale, des blocages d'effectifs pour ne pas surcharger les classes actuelles (classe de CM1 très chargée) et faciliter l'inclusion des élèves d'ULIS. Cette « disparition » aurait pu avoir des répercussions financières pour l'école car l'attribution des budgets se fait selon le nombre de classes. Mais monsieur Magnanon assure qu'une attention sera maintenue par la municipalité et l'effectif ULIS restera pris en compte.

**Point sur les travaux :**

Reprise du bilan des travaux plus détaillés faits pendant la visite :

Toiture et charpente remplacées en urgence pendant l'été, avec impossibilité d'accueillir les classes à la rentrée, jusqu'à la reprise des vacances de la Toussaint.

Un important travail a été réalisé par les entreprises aussi bien que par les agents municipaux.

Monsieur Magnanon informe que les 2 autres bâtiments sont susceptibles de bénéficier de travaux équivalents après vérification des charpentes et toitures.

ORDRE DU JOUR :

**1- Présentation et rôle du conseil d'école :**

- Mr Dupeyrat rappelle la composition du Conseil d'école et indique les compétences et domaines d'action du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions

intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)

- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- en fonction de ces éléments, **adopte le projet d'école.**
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc prévues par l'article L.216-1 et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L.401-4
- est consulté par le maire sur **l'utilisation des locaux scolaires.**

Il rappelle aux parents élus qu'ils sont des interlocuteurs privilégiés et leur rôle de transmission essentiel entre les enseignants et l'ensemble de la communauté des parents d'élèves.

## **2- Point sur les effectifs de l'école :**

Effectifs pour la rentrée :

### Année 2019-2020

CP : 18

CE1 : 27

CE2 : 28

CM1 : 32

CM2 : 24

### année 2020-2021

CP : 26

CE1 : 18

CE2: 27

CM1 : 28

CM2 : 32 + 6 ULIS nouveaux à la rentrée

dont ULIS : 12

**Total:** 2019-2020 = 129 et 2020-2021 = 137

Concrètement, on ne peut plus accueillir dans la classe de CM1 de nouveaux élèves. En cours d'année, il va falloir envisager un passage des élèves de la classe de CM1 de Mme Rossignol vers un CM1-CM2.

Les enfants d'ULIS sont maintenant rattachés administrativement à la classe de leur classe d'âge mais ils peuvent aller travailler dans une autre classe selon leur Projet Personnalisé de Scolarisation Mme VOLPI explique comment sont répartis les élèves ULIS dans les autres classes de l'école. L'inclusion se fait dans les 2 sens (certains élèves peuvent être accueillis ponctuellement dans le dispositif ULIS si besoin)

Les enseignants demandent à la Mairie d'être vigilants sur les inscriptions en cours d'année dans certaines classes d'âge dont les effectifs sont chargés.

## **3- Modification et adoption du règlement intérieur :**

Le document est modifié au fur et à mesure de sa lecture (actualisation des noms des enseignants)

Il est rappelé que pour tout objet de valeur, les enseignants dégagent leur responsabilité en cas de perte, de bris ou de vol.

Il en est de même pour les cartes de type « Pokémon » qui sont difficilement gérables, car cela entraîne des histoires entre les enfants. L'interdiction est maintenue.

Après relecture collective, le règlement intérieur est approuvé et adopté à l'unanimité par le Conseil d'école.

## **4- Bilan des exercices PPMS :**

- L'exercice incendie a eu lieu 9 septembre 2019.  
**temps d'évacuation: 2'09 et temps avec comptage des enfants: 3'50**  
Les Ulis ont été comptabilisés dans leur classe d'inclusion.  
Seules les portes du sas de la garderie n'ont pas été fermées.
- Monsieur Dupeyrat demande aux représentants de la municipalité si le prochain exercice

pourrait se faire sur le temps de pause méridienne. Monsieur Magnanon précise que c'est une demande que la mairie a dans toutes les écoles de la commune de Gond-Pontouvre qui sera envisagée au retour de Madame Goyon, responsable des affaires scolaires, à partir de janvier, avec une élaboration d'une fiche guide à l'attention du personnel municipal.

D'autres exercices auront lieu dont un **confinement pour intrusion** au mois de novembre.

### Exercice du 6/ 11/ 19

Le directeur explique le scénario de l'exercice intrusion annoncé pour le mercredi 6 /11.

#### **3 objectifs principaux :**

- ✓ Savoir se cacher pour ne pas être repéré
- ✓ Vérifier le dispositif d'alerte et la communication interne pendant l'évènement
- ✓ Fuir une fois le danger localisé.

Il fait part des difficultés à mettre en place une alerte efficace dans l'école.

La sirène incendie, qui n'a qu'une sonnerie, ne peut être utilisée.

L'utilisation du téléphone mobile personnel a donc été choisie.

La question de « la fuite » est soulevée : vers où fuir ?

Il sera utile lors de cet exercice de lister un certain nombre de problèmes qui pourraient subvenir.

Monsieur Dupeyrat invite les parents à venir participer à cet exercice.

Monsieur Dupeyrat fait remarquer que la toiture de la salle du RASED est en mauvais état, elle n'est plus étanche, le faux plafond s'affaisse et la porte qui donne sur l'extérieur n'est plus utilisable. Cette porte qui est utilisée pour les exercices « Attentat/Intrusion » pour éventuellement fuir devra être remise en état.

#### **5- Bilan financier de la coopérative scolaire :**

En 2018/2019 la coopérative a « brassé » beaucoup d'argent, du fait des 2 classes transplantées (classe de neige pour les CE2 de Mme Lecourt et classe de mer pour les CE1 de Mme Cheminaud)

Le rôle de la coopérative est expliqué, on rappelle que la cotisation est facultative.

Les parents demandent que les enseignants communiquent plus sur le rôle de la coopérative pour financer certaines activités. Ils pensent que ce gain d'information inciterait plus de parents à cotiser.

- Total des charges : 14525,48 €
  - Total des produits : 13119,74€
- Résultat année 2018/2019 : -1405,74€

- Bilan simplifié au 31 août: 1026,38€

Cette année, la coopérative a permis :

- divers achats : jeux de cour, achat d'albums,
- goûter de Noël...
- le paiement des licences USEP, OCCE
- les visites classes transplantées
- des visites
- des spectacles (« École et cinéma »)
- de rémunérer des intervenants danse et musique

Les recettes principales sont la subvention de l'association de parents d'élèves, les cotisations volontaires des parents ainsi que les ventes des photos de classe.

Cotisation pour l'année : 15€ pour l'année, 20€ par famille

Mme Gorce présente le livre des comptes ainsi que l'ensemble des pièces comptables.  
Les comptes ont été validés au 30 septembre 2019 par les vérificateurs aux comptes et envoyés à l'OCCE qui les a validés.

### **Médiation scolaire :**

Monsieur Magnanon explique qu'il y a de plus en plus de situations conflictuelles sur les 3 écoles de la commune avec des répercussions pour le personnel municipal, sur le climat scolaire.

La mairie a donc fait appel à OMEGA pour faire de la médiation scolaire : phase d'écoute du personnel, des enseignants, du personnel du Centre Social et des parents.

Madame Linspectrice de l'Education Nationale est prévenue et satisfaite de cette action.

Elle mettra à disposition des moyens de remplacement.

L'objectif est de trouver des clés pour mieux gérer ces situations.

Les situations de tension à l'école sont révélatrices d'une dégradation des relations entre et avec les familles.

### **Projets 2019/2020 :**

#### Culturels :

- École et cinéma (cycle2)
- festival littérature de Ruelle (CP et ULIS)
- PEAC sculpture avec l'école des Acacias (ULIS)
- Spectacle théâtre d'Angoulême

#### Sportifs :

Rencontres USEP

Natation (CP, CE1, CM1 + ULIS)

Voile (CM2)

Cycles hand

Cycles Tennis de table

#### Scientifiques :

« Ricochet » avec Charente Nature (CM1)

« Rouletaboule » avec Charente Nature (ULIS et CE1)

### **Questions diverses :**

- Les parents d'élèves demandent si la fête de l'école annulée en juin 2019 sera reportée en juin 2020. Les enseignants répondent que l'année 2020 sera une année d'exposition.
- Les repas végétariens ont démarré au restaurant scolaire. Les élus municipaux informent que c'est une recommandation de la loi EGAlim. Les cuisiniers ont été formés à cela. Les repas sont équilibrés.
- Aménagements de la bibliothèque : suite aux travaux, la bibliothèque fera l'objet d'une réorganisation/rénovation : des livres seront sortis du fonds, d'autres seront achetés. Le logiciel de prêt et l'ordinateur seront remplacés. Un ordi portable permettra la gestion du prêt, équipé d'un nouveau logiciel de prêt !
- Date du prochain conseil d'école : en raison des élections municipales de mars 2020, le conseil d'école du second trimestre est avancé au mardi 18 février 2020.

- **Diffusion du compte-rendu** du conseil d'école : il sera affiché aux deux entrées de l'école, et sur le site de l'école. Une note informera les parents que ce document est à leur disposition sur simple demande auprès des enseignants.

Monsieur Dupeyrat remercie les membres.

La séance est levée à 20h00.

Le Directeur,

La secrétaire de séance, ' .